



**DELIBERATION N° 26/077 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE À
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP SUR LA COMMUNE
D'AIACCIU
CHÌ APPROVA A SUBVENZIONE DI FUNZIUNAMENTU RILATIVA À L'ATTIVITÀ
D'ACCOLTA DI GHJORNU GESTITA DA A FALEP IN A CUMUNA D'AIACCIU**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** les articles L.115-1 à L.115-5 du chapitre 5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,
- VU** la délibération n° 17/076AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à

sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention relative au financement de la structure « Accueil de jour » Stella Maris à conclure avec la FALEP pour l'année 2026, telle que figurant en annexe.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

FIXE la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif « Accueil de jour » Stella Maris géré par la FALEP à 82 500 euros pour

l'année 2026.

ARTICLE 4 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2026 – Section Fonctionnement

PROGRAMME : 5121 – Insertion précarité

MONTANT DISPONIBLE604 770 €

Fédération des associations laïques d'éducation permanente FALEP

Subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de jour Stella Maris sur la commune
d'Aiacciu – Exercice 2026.....82 500 €

MONTANT AFFECTE82 500 €

DISPONIBLE A NOUVEAU522 270 €

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme
électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SUBVENZIONE DI FUNZIUNAMENTU RILATIVA À
L'ATTIVITÀ D'ACCOLTA DI GHJORNU GESTITA DA A
FALEP IN A CUMUNA D'AIACCIU
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE À
L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins primaires des personnes en grande précarité et d'errance (hygiène, alimentation, repos...) mais également un cadre de vie permettant de restaurer le lien social ainsi qu'un accompagnement en fonction des besoins identifiés. La collaboration avec un large réseau de partenaires, professionnels de santé, les services sociaux et diverses associations permet à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2025, la fréquentation de l'accueil de jour a baissé sensiblement : 948 personnes ont utilisé les services contre 1008 en 2024.

Toutefois, on recense une légère augmentation du nombre de passages soit 59 passages par jour en moyenne contre 55 en 2024 en premier lieu pour l'utilisation des services de première nécessité du fait d'une précarité grandissante.

En complément des services proposés, 2 101 entretiens ont été réalisés aboutissant à une démarche d'accompagnement. Ceux-ci concernent en premier lieu la domiciliation administrative, les ouvertures de droits, l'accès à des démarches diverses, notamment sur le volet de l'emploi et de la santé.

Ils permettent aussi une orientation vers des solutions d'hébergement ou de logement. En 2025, 22 personnes ont ainsi accédé à un hébergement pérenne et 33 autres ont pu intégrer un logement stable en parc public ou privé.

Pour 2026, le coût global de l'action est estimé à 422 033 euros.

En complément des financements de l'Etat et de la CAPA qui s'élèvent respectivement à 195 000 euros et 29 500 euros, la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 82 500 euros pour l'année 2026, soit 19,5 % du budget global.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 : Programme 5121 – Chapitre 934 – Fonction 93428 – Compte 65748.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP, telle que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à hauteur de 82 500 euros au titre de l'année 2026 et de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2026 – Section Fonctionnement

PROGRAMME : 5121 – Insertion Précarité

MONTANT DISPONIBLE604 770 €

Fédération des associations laïques d'éducation permanente FALEP

Subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de jour Stella Maris sur la commune d'Aiacciu – Exercice 2026.....82 500 €

MONTANT AFFECTE82 500 €

DISPONIBLE A NOUVEAU522 270 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR Exercice 2026
--

ENTRE

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

D'une part,

ET

La Fédération des Associations Laïques d'Education Permanente, la « FALEP », située 1, rue Colonna d'Istria, Immeuble Ollandini, CS 30027, 20181 Ajaccio Cedex 01, n° SIRET 306 663 717 00222, représentée par sa présidente Mme Hélène DUBREUIL-VECCHI,

D'autre part,

- VU** les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,
- VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 26/077 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2026 approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP sur le territoire d'Ajaccio,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Ajaccio.

ARTICLE 2 : Objectifs de la prestation

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté,

en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;
- La mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un service de domiciliation administrative (Arrêté n° 2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 82 500 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 41 250 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2027.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : Communication

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : Contrôle de la mission

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2026.

ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : Litige

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

**Le Président
du Conseil exécutif de Corse**

La Présidente de la FALEP



FALEP - Lega di l'Insignamentu di Corsica

(Ligue de l'Enseignement de Corse)

Accueil de jour Stella Maris

Rue des Primevères - CS30027 - 20181 AJACCIO

CEDEX 01

04 95 23 01 83 | 06 73 11 50 07

RAPPORT ANNUEL

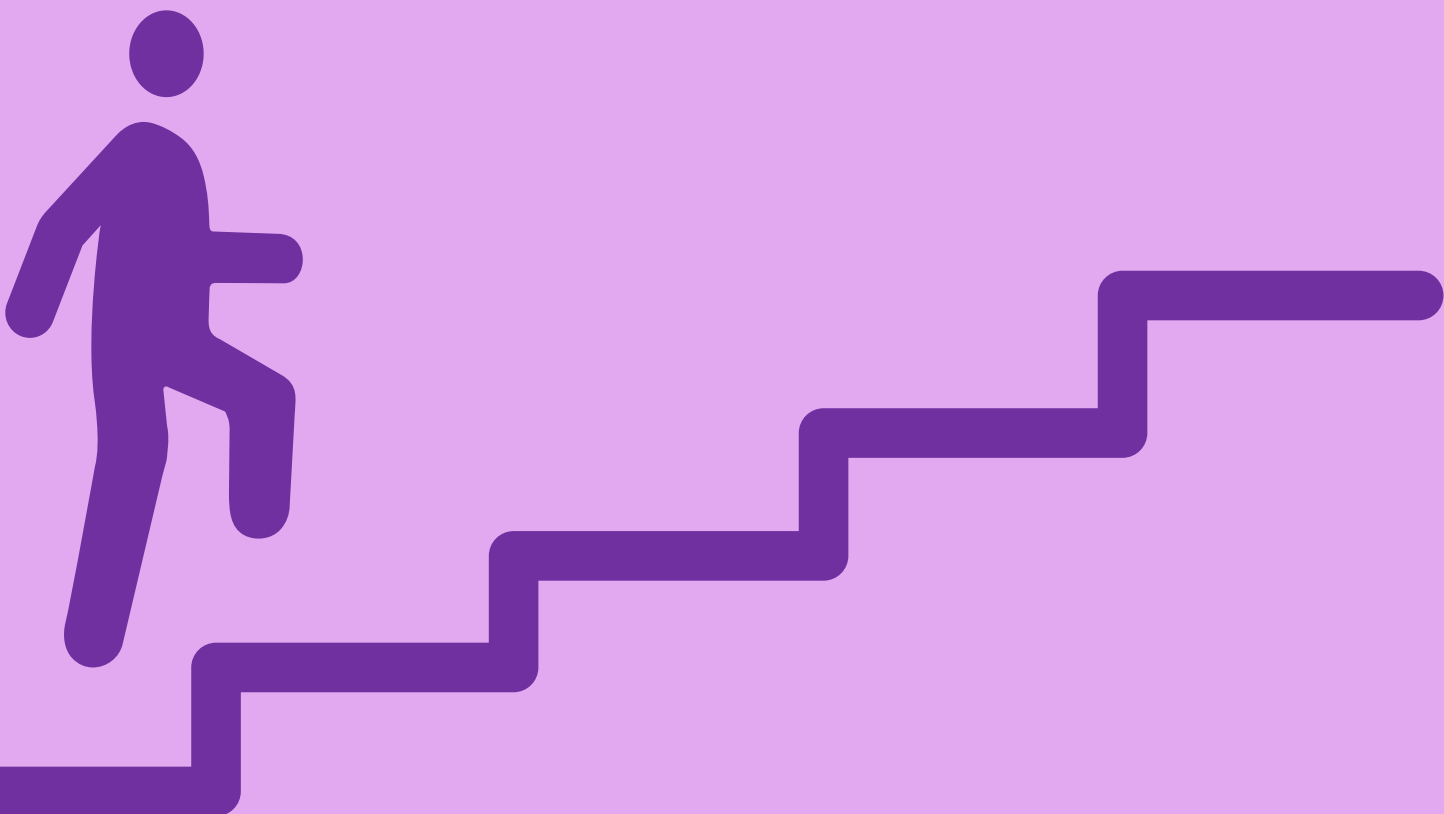
STELLA MARIS

2025

Préambule

Notre structure s'engage à offrir un espace d'accueil chaleureux et bienveillant, où chaque individu peut trouver écoute, soutien et accompagnement dans son parcours. Ce rapport met en lumière les initiatives, les projets et les partenariats qui ont permis de répondre aux besoins spécifiques de nos bénéficiaires, tout en soulignant l'importance d'un travail collectif et d'une approche humaine pour lutter contre l'isolement et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Ensemble, avec nos équipes et nos partenaires, nous avons œuvré pour offrir des solutions concrètes et adaptées à chacun, dans le respect de leur dignité et de leurs droits.



Introduction

Implantée au coeur d'un quartier prioritaire de la ville, l'accueil de jour Stella Maris, porté par la FALEP, constitue un acteur de proximité incontournable dans la prise en charge des personnes en situation de grande précarité et d'errance.

Ses missions sont variées :

- Accueillir dans un environnement convivial et chaleureux. Ce lieu permet à toute personne en situation d'errance ou de grande précarité, de se poser, de se mettre à l'abri durant la journée. Elle y trouve du soutien, de l'écoute et un espace de rencontre qui lutte contre l'isolement social.
- Accompagner et assurer un suivi personnalisé : nous identifions les besoins des personnes accueillies et élaborons un plan d'accompagnement sur mesure.
- Favoriser l'insertion professionnelle, notamment en orientant vers les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).
- Collaborer avec nos partenaires : nous travaillons en partenariat avec les services sociaux, les professionnels de santé et diverses associations.
- Proposer un soutien psychologique et médical : nous assurons une prise en charge psychologique, en collaboration avec nos partenaires.

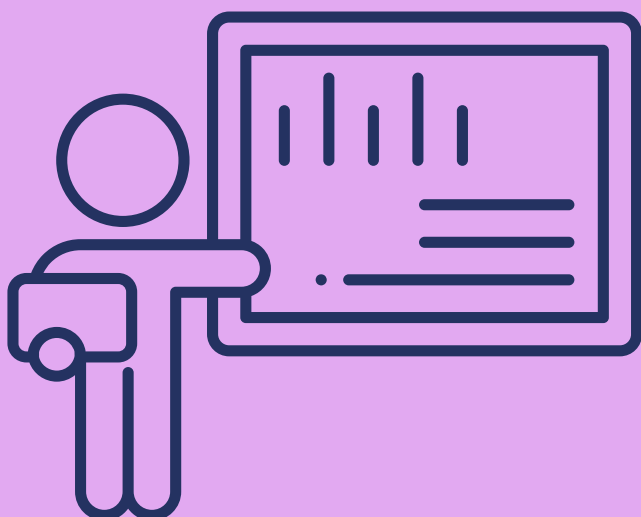
Le travail de l'équipe s'appuie sur un réseau partenarial actif.

Des conventions avec des structures locales sont en cours : Addictions France, Équipe Mobile de Psychiatrie et Précarité (EMPP), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), Croix-Rouge (permanence médicale).

D'autres sont en cours de finalisation, notamment avec la structure Iniziativa.

Un médiateur de prévention de l'association Aiutu Corsu assure des permanences régulières dans nos locaux (suspension temporaire en septembre 2025, reprise début 2026).

Une reconnaissance par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie permet l'accès à l'Espace Partenaires, facilitant les échanges avec les services et une prise en charge rapide et efficace.



Données chiffrées 2025

- Une collaboration avec le SIAO pour 49 demandes d'hébergement effectuées.
- Un flux conséquent avec 14 989 passages pour 253 jours d'ouverture, avec une moyenne de 59.2 visites par jour.
- 560 domiciliations soit avec les ayants-droits 580 personnes concernées.
- 312 nouvelles domiciliations en 2024
- 948 personnes ont fréquenté l'accueil de jour pour utiliser les services proposés : cafétéria, douche, laverie.
- 731 personnes ont été reçues au moins une fois en entretien.
- Un accompagnement spécifique en médiation santé qui a concerné 243 personnes.
- Un soutien et suivi psychologique permettant d'accompagner vers le soin.

Des pôles d'activités qui interagissent entre eux

Les professionnels écoutent, informent et orientent afin d'aider chacun à trouver sa place dans l'échange social.

Ce lieu sert de ressource, évitant ainsi aux personnes de multiplier les démarches.

L'équipe pluridisciplinaire, permanente et disponible, propose un accompagnement de proximité adapté à la disponibilité et aux capacités de chaque personne.

Les travailleurs sociaux, les médiateurs (en santé et en social), la psychologue et les agents d'accueil peuvent également s'appuyer sur des activités collectives et offrir un moment d'échange différent.

Ces temps conviviaux permettent d'établir une relation de confiance avec les professionnels.

De plus, les permanences et la présence d'un réseau de partenaires renforcent et complètent nos compétences.

L'ensemble de ces actions contribue à une prise en charge réactive, en assurant une transition fluide entre l'accueil et l'accompagnement.

Au cours de l'année 2025, l'accueil de jour a enregistré une augmentation de la fréquentation.

Le nombre total de passages est passé de 14 004 en 2024 à 14 989 en 2025.

Ce qui représente une augmentation de 985 passages, soit une hausse d'environ 7 % de la fréquentation.

Cette évolution témoigne d'une sollicitation croissante du dispositif et confirme le rôle essentiel de l'accueil de jour dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'isolement.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer cette augmentation :

- l'aggravation de la précarité sociale : le contexte économique et social entraîne une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'un lieu d'accueil, de soutien et d'accès des services de première nécessité.
- la fidélisation des usagers : la qualité de l'accueil, des services proposés, la relation de confiance instaurée avec l'équipe encourage les personnes à revenir régulièrement.
- l'évolution des besoins du public : certains publics peuvent rencontrer davantage de difficultés administratives, sociales ou sanitaires, nécessitant un recours plus fréquent aux services de l'accueil de jour.

L'accueil de jour constitue ainsi une première étape vers l'accès aux dispositifs de droit commun, en préparant les personnes à s'y inscrire progressivement.

Pour les publics les plus éloignés des institutions, l'intervention des professionnels de Stella Maris s'inscrit dans une fonction d'« entre-deux », visant à lever les freins, à rétablir un lien avec les services existants et à accompagner la compréhension des démarches administratives.

Ce travail de préparation est essentiel pour permettre une orientation effective et durable vers le droit commun. Il s'appuie sur un accompagnement individualisé, adapté au rythme et aux capacités de chaque personne.

Dans cette perspective, l'accueil de jour ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun, mais agit en complémentarité étroite avec ces derniers, en facilitant l'accès, la coordination et la continuité des parcours.

L'accueil - prestations de première nécessité

L'Espace Accueil a pour objectif d'offrir un lieu ressource à un public en très grande précarité. Il répond en premier lieu aux besoins primaires (hygiène, alimentation, repos), constituant ainsi une première accroche essentielle pour des personnes souvent éloignées des dispositifs classiques.

Au-delà de ces réponses immédiates, cet espace permet de créer un cadre sécurisant favorisant les échanges, la convivialité et la reconstruction du lien social. Cette première étape est indispensable pour engager un travail de fond, permettant progressivement aux personnes de se réinscrire dans une dynamique de socialisation.

L'accueil de jour constitue ainsi un levier de raccrochage social, préparant les personnes à accéder aux dispositifs de droit commun. Lorsque cela est possible, une orientation est proposée, dans le cadre d'un accompagnement progressif, adapté au rythme et aux capacités de chacun.

948 personnes utilisent ces services dont 273 sont des femmes. Avec 14 989 passages recensés, c'est 59.2 personnes par jour, en moyenne.

Les services de première nécessité en quelques chiffres (254 jours d'ouverture)

- 9 408 petits déjeuners
- 7 454 boissons
- 1 601 déjeuners
- 412 goûters
- 555 douches
- 312 machines effectuées
- 125 services vestiaires



L'équipe d'accueil se mobilise dès l'ouverture et tout au long de la journée pour assurer un accueil de qualité, gérer le flux de personnes afin de préserver un minimum de confidentialité, organiser les rendez-vous éventuels avec les professionnels du social, de la santé, et prévenir d'éventuelles tensions. Elle assure un suivi des services :

- Proposer boissons, café et goûter
- Préparer des collations d'urgence (riz, pâtes, salade et soupe), dont le besoin a particulièrement émergé cette année
- Mettre à disposition les douches avec l'ensemble du nécessaire de toilette
- Distribuer des Kits Hygiène Homme/Femme (don de l'assurance maladie)
- Proposer quelques vêtements en dépannage (sous-vêtements, chaussettes, tee-shirt...)
- Organiser le service des machines dans l'espace buanderie
- Assurer l'accueil téléphonique
- Assurer la prise de rendez-vous avec les professionnels du service
- Orienter, quand il est nécessaire, les personnes vers les structures adéquates
- Etablir les bons alimentaires et vestimentaires





Nous constatons une augmentation du nombre de prestations alimentaires (services de petits-déjeuners, déjeuners et gouters), en 2025. Celles-ci étant passées de 9 977 à 11 421.

Cette évolution confirme une tendance déjà observée les années précédentes, caractérisée par une augmentation progressive de la demande.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette tendance :

- La précarité s'intensifie,
- Une meilleure clarté du service : au fil du temps, notre structure a gagné en visibilité
- Des changements dans les habitudes alimentaires : les habitudes alimentaires des bénéficiaires évoluent, avec une demande importante de repas adaptés aux situations d'urgence
- Le manque d'alternatives alimentaires : la disponibilité limitée d'autres options de repas accessibles explique également cette hausse.

Malgré notre volonté d'orienter les bénéficiaires vers le restaurant social, nous observons que certains font valoir leur réticence à s'y rendre, notamment en raison de l'éloignement géographique. Ces éléments contribuent à l'augmentation de la demande de prestations alimentaires au sein de notre structure.

Il convient toutefois de préciser que les prestations alimentaires proposées par l'accueil de jour s'inscrivent dans une logique adaptée, visant à répondre à des situations d'urgence ou à favoriser le maintien du lien avec les personnes accueillies.

Cette problématique alimentaire constitue néanmoins un point de vigilance important. Elle fait actuellement l'objet de réflexions au sein de la structure à partager avec nos partenaires, notamment autour de projets complémentaires tels que la mise en place d'une épicerie sociale, qui pourrait émerger au regard des besoins observés.



La domiciliation administrative



560 personnes domiciliées
580 personnes avec les ayants-droits

312
Premières domiciliations

248
Demandes de renouvellement de domiciliation

206
Résiliations pour non-présentation depuis plus de 3 mois

9
Résiliations pour changement d'élection de domicile

33
Résiliations pour acquisition d'un domicile stable.

98
Résiliations pour autres motifs

22
Intégration en structure collective CHRS

4
Décès

8
Départ hors France

4
Incarcérations

51
Fin de domiciliation

2
EHPAD

3
Départ vers autre département

2
Autre hébergement stable

La domiciliation administrative revêt une grande importance et constitue la pierre angulaire de notre activité. Elle représente le premier pas vers l'insertion sociale et professionnelle.

En effet, elle permet au public que nous accueillons d'accéder à leurs droits les plus fondamentaux tels que l'ouverture d'un compte bancaire, l'inscription à France Travail, l'exercice des droits civiques ou encore l'accès aux soins santé.

Cette adresse offre aux bénéficiaires la possibilité de recevoir leur courrier, et joue un rôle essentiel dans leur réinsertion. ainsi, la domiciliation contribue :

- Pour la personne accompagnée, à se sentir "comme tout le monde" en retrouvant un cadre stable et reconnu
- Pour le professionnel, à engager un accompagnement social global, facilitant ainsi l'élaboration d'un projet d'insertion concret pour le bénéficiaire.

Notre outil informatique nous permet d'identifier et, conformément à la réglementation légale, de régulariser notre file active. Pour cela, des appels téléphoniques ont été effectués afin de faire le point sur chaque situation, individuellement, et d'opérer à des résiliations si nécessaire.

Courriers reçus
: 3 957 simples
+
270 recommandés+
46 colis

Ont été envoyés:
316
SMS +
4 e-mails
d'arrivée de courrier

557
personnes domiciliées
ont reçu du courrier

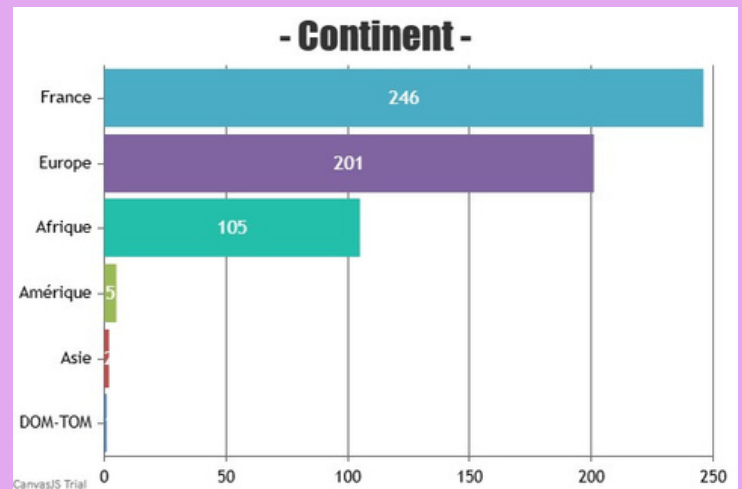
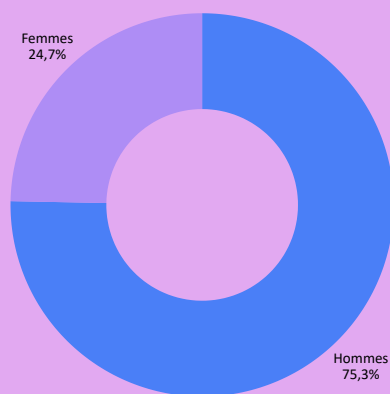
4304 courriers
distribués

154 appels
téléphoniques ont
été enregistrés
pour 81
personnes

En moyenne, le délai d'attente pour traiter les demandes de domiciliation est de 1 à 3 jours. L'agrément de Stella Maris n'offre pas la possibilité de délivrer une domiciliation administrative aux personnes en demande d'asile.

Les principaux motifs de demande de domiciliation sont l'ouverture d'un compte bancaire et les demandes de prestations sociales, accès à l'emploi...

La majorité des personnes sollicitant une domiciliation sont des hommes. Les femmes représentent 24.69 % des personnes domiciliées à Stella Maris. Nous constatons une proportion semblable à l'année précédente.

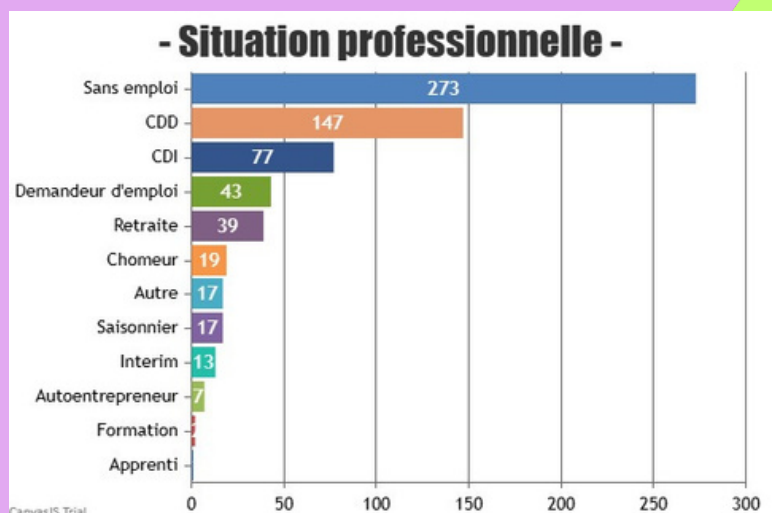


On observe que les personnes ressortissantes des pays du Maghreb sont, pour la majorité, une population “vieillissante”. Les personnes ressortissantes de l'union européenne représentent 35.9 % de nos domiciliés. Ce chiffre est le 2ème plus élevé, après les ressortissants français.

La plupart d'entre eux se déplacent légalement pour travailler en France. Il s'agit aussi de la même motivation d'autres domiciliés.

261 personnes domiciliées à Stella Maris ont été en emploi en 2025. Cela représente 46.61 % des personnes domiciliées.

Cela nous amène à une réflexion : l'emploi est-il la seule clé à une insertion par le logement ?



Le pôle accompagnement social et accès aux droits

L'équipe sociale, composée de deux professionnelles, s'appuie sur une méthodologie d'intervention structurée et adaptée aux publics en grande précarité, et reçoit les personnes afin de :

- réaliser un diagnostic social individualisé ;
- évaluer les besoins (sociaux, administratifs, sanitaires, professionnels, financiers et juridiques) ;
- coconstruire un plan d'intervention adapté, réaliste et évolutif.

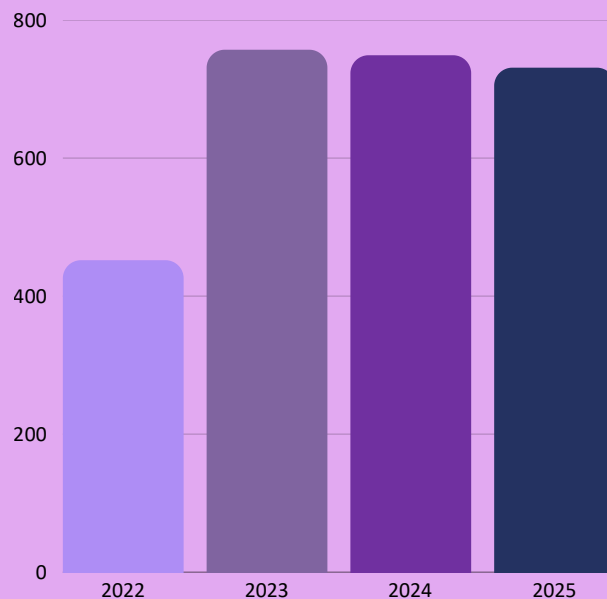
L'objectif est d'inscrire chaque personne accompagnée dans un parcours favorisant son engagement actif et son accès progressif au droit commun. Les accompagnements se font prioritairement sur rendez-vous, garantissant un cadre de travail propice à la mobilisation des personnes.

En complément, l'équipe fait preuve d'une grande souplesse d'intervention en proposant des entretiens immédiats en situation d'urgence :

- un accueil sans délai pour les personnes relevant de dispositifs spécifiques (notamment la Croix-Rouge) ;
- une présence permanente au sein de l'accueil de jour, permettant à tout moment l'expression d'une demande et l'amorçage d'un accompagnement ;
- des accompagnements extérieurs selon les besoins.

Cette souplesse s'accompagne toutefois d'une adaptation constante aux réalités du public accueilli. En effet, certaines situations nécessitent de différer l'accompagnement formalisé lorsque les personnes ne sont pas en capacité de s'inscrire immédiatement dans une démarche (état d'ébriété, fatigue extrême, troubles liés à la vie à la rue, etc.). Dans ces cas, l'équipe privilégie une approche progressive, respectueuse du rythme des personnes, permettant de créer les conditions favorables à un engagement ultérieur.

•

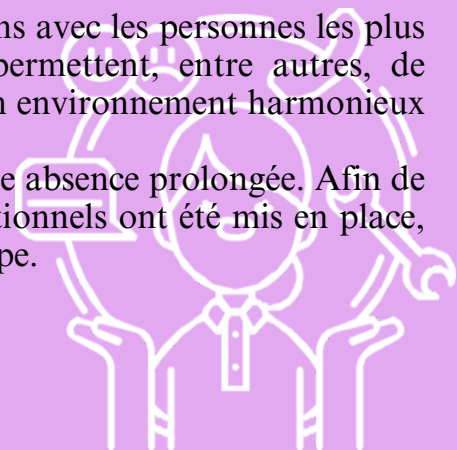


Le médiateur social a intégré l'équipe à temps plein en mai 2023.

Son rôle principal est de faciliter les interactions entre les personnes fréquentant l'accueil de jour, l'ensemble des professionnels ainsi que les partenaires.

Fort de son expérience en prévention spécialisée, il a su établir les liens avec les personnes les plus marginalisées. Ses compétences en observation et en écoute lui permettent, entre autres, de désamorcer les conflits, jouant ainsi un rôle central pour maintenir un environnement harmonieux et serein.

Au cours de l'année, le poste de médiateur social a été marqué par une absence prolongée. Afin de maintenir une présence auprès des publics, des ajustements organisationnels ont été mis en place, notamment par la mobilisation ponctuelle d'autres membres de l'équipe.





Le pôle accompagnement social et accès aux droits - Les entretiens formalisés

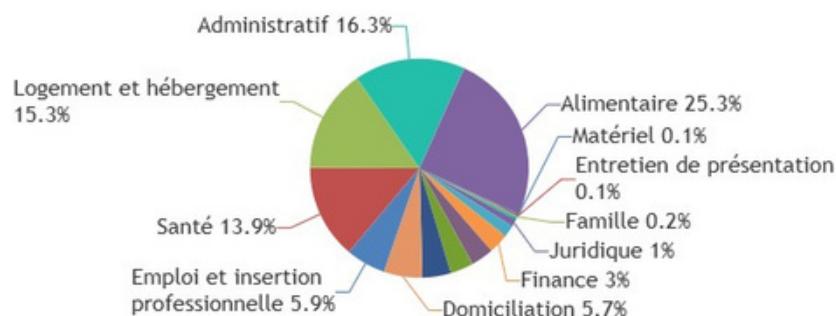
Stella Maris fait preuve d'une grande réactivité dans le traitement des situations, grâce à un partenariat solide avec notre environnement social.

Les travailleurs sociaux réalisent d'abord un diagnostic global de la situation de chaque personne, prenant en compte non seulement ses difficultés immédiates, mais aussi ses antécédents, ses attentes et ses ressources personnelles. Ce processus d'évaluation approfondi est suivi de plusieurs entretiens individuels, permettant de mieux cerner les spécificités de chaque parcours. Cette approche permet d'offrir un accompagnement véritablement sur mesure, adapté aux besoins uniques de chaque individu

En prenant le temps de comprendre les attentes et les besoins de chaque bénéficiaire, les travailleurs sociaux sont en mesure de proposer un soutien ciblé et pertinent, qu'il s'agisse d'une aide administrative, d'un soutien psychologique ou d'un accompagnement dans la recherche d'emploi. Ce processus favorise également le développement d'une relation de confiance essentielle entre le personnel et le bénéficiaire. Une telle relation est importante, car elle crée un espace où le bénéficiaire se sent écouté, respecté et soutenu, ce qui est indispensable pour l'engagement dans un projet d'insertion durable. L'accompagnement sur mesure permet ainsi de maximiser les chances de réussite de chaque personne en l'aidant à progresser à son propre rythme, tout en répondant à ses besoins spécifiques.

REALISATION DE 2101 ENTRETIENS FORMALISÉS ABOUTISSANT À UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

- Motif -



L'instruction des dossiers représente 44.9 % des réponses apportées auprès de l'ensemble des organismes, pour des ouvertures de droits ou des démarches diverses sur le volet administratif, financier, du logement, de l'emploi et de la santé.

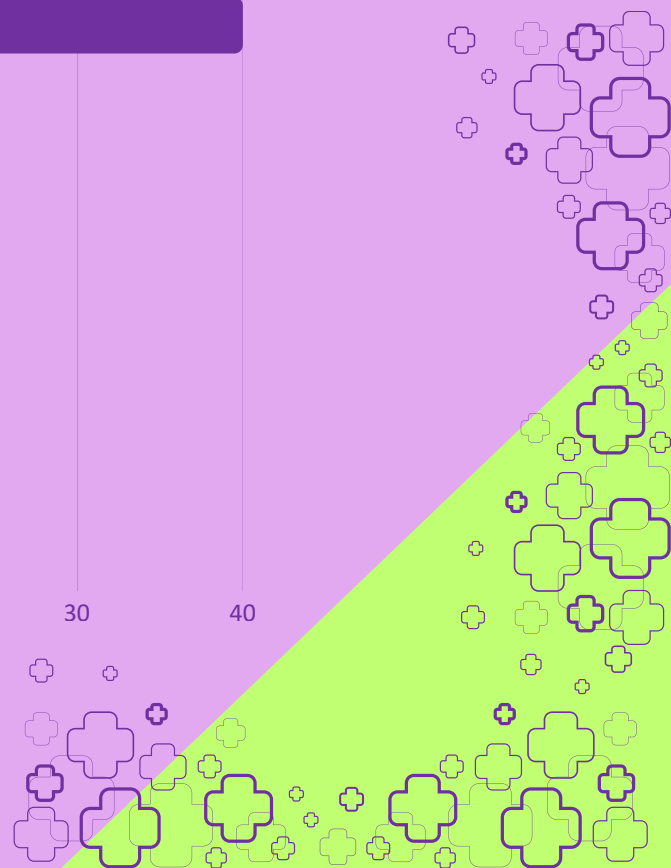
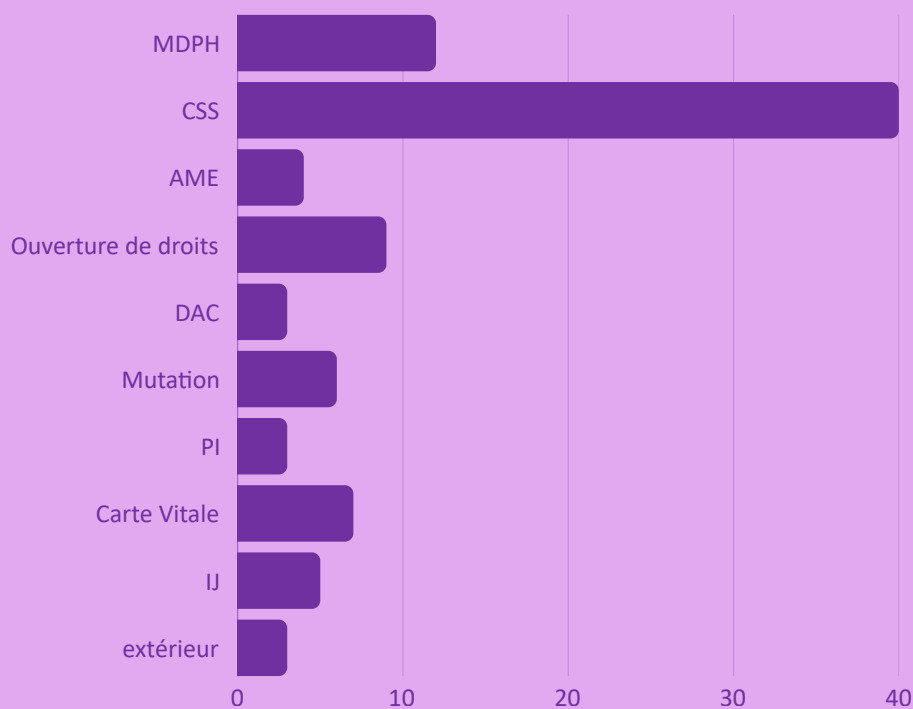


Les entretiens formalisés - santé

Les travailleurs sociaux effectuent un accompagnement global, comprenant les démarches liées à la santé.

Ainsi, en 2025, les 2 travailleurs sociaux ont effectué :

- 12 dossiers MDPH
- 40 demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- 4 demandes d'Aide Médicale d'Etat (AME)
- 9 demandes d'ouverture de droits CPAM / MSA
- 3 liens ont été effectués auprès du Dispositif d'Accompagnement et de Coordination (DAC)
- 6 demandes de mutation
- 3 demandes de pension d'invalidité (PI)
- 7 demandes de carte vitale
- 5 demandes pour des indemnités journalières (IJ)
- 3 accompagnements à des rendez-vous médicaux extérieurs



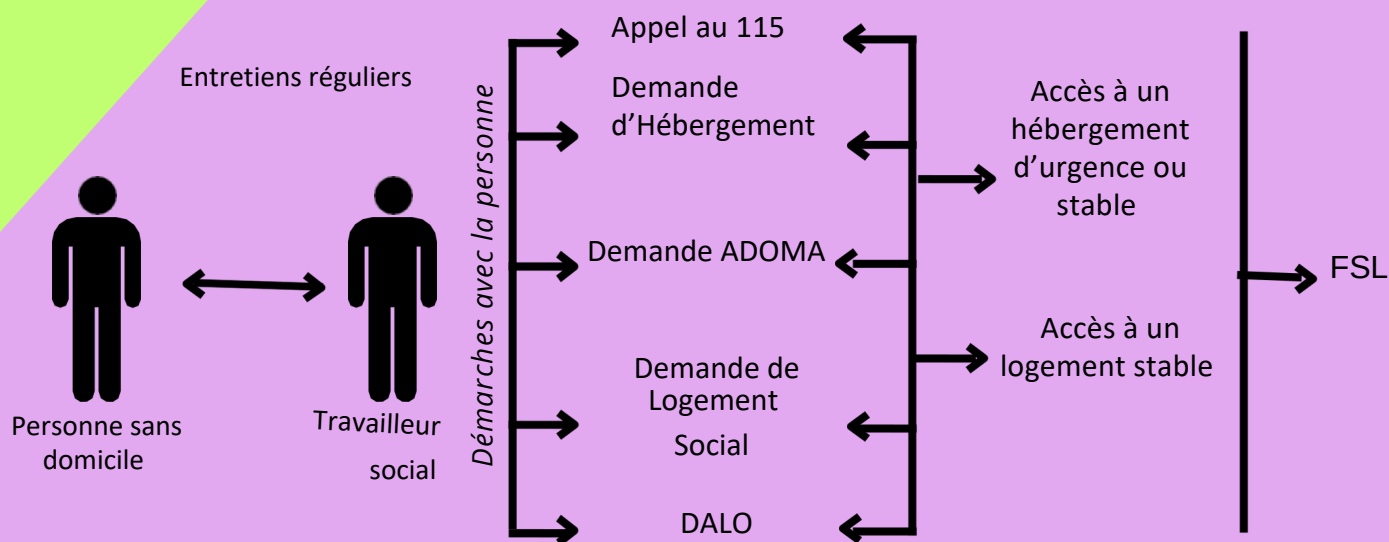


Les entretiens formalisés - Hébergement et Logement

Le logement est une nécessité fondamentale pour chaque individu. C'est un besoin essentiel. En effet, la FALEP est inscrite dans la dynamique du logement d'abord et ce depuis des années. Concernant l'accueil de jour, les travailleurs sociaux sont majoritairement confrontés à des personnes isolées, sans-abris ou en situation de précarité.

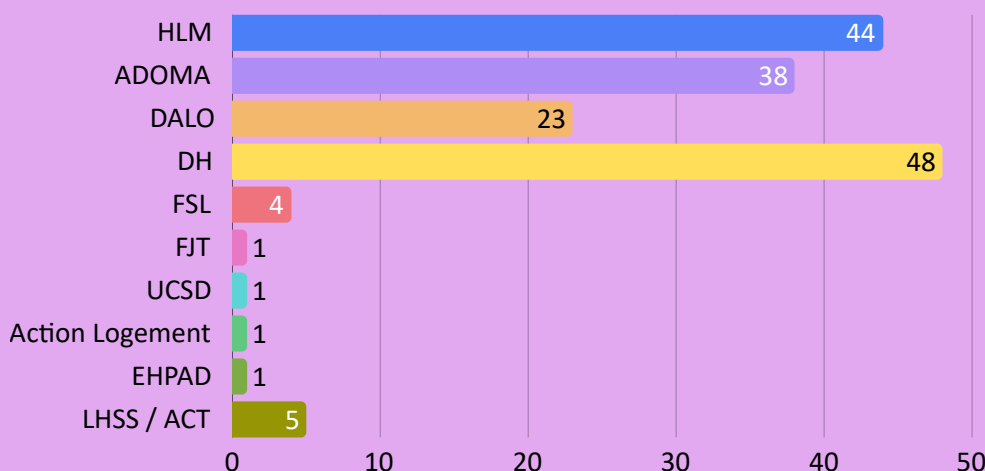
Leur point commun : une très faible capacité financière.

Le travail engagé auprès de ce public consiste à favoriser l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé, qui peut se définir comme tel :

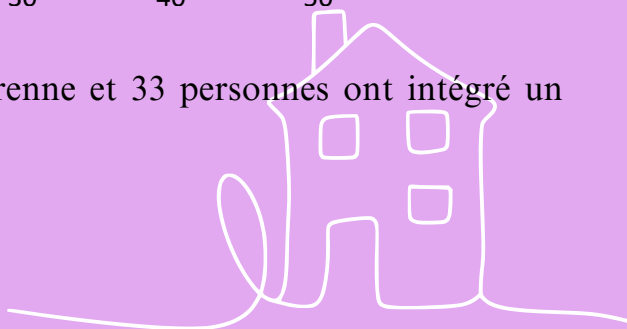


A l'exception des demandes d'hébergement d'urgence (115), les Demandes d' hébergement ne sont pas réalisées dès la première rencontre, mais après avoir consacré un temps de recueil d'informations et d'affinement du diagnostic. L'objectif étant d'accompagner les personnes vers le droit commun. Nous sommes également amenés à réaliser des orientations vers la structure Paese di Legnu.

Demandes logement / hébergement



En 2025, 22 personnes ont accédé à un hébergement pérenne et 33 personnes ont intégré un logement stable, en parc public ou privé.



Personnelle

Cette année, nous avons particulièrement orienté plusieurs personnes vers l'association INIZIATIVA, et plus spécifiquement vers leur dispositif "Premières Heures En Chantier". Ce programme représente un premier levier vers l'insertion professionnelle, en offrant un parcours progressif en milieu protégé. Le partenariat étroit avec ces acteurs de l'insertion nous permet de maintenir une proximité avec les bénéficiaires, assurant ainsi un suivi personnalisé et une veille constante sur leur situation sociale.

- Les inscriptions à France Travail,
- La rédaction de Curriculum Vitae,
- L'actualisation sur l'espace personnel de France Travail, avec un suivi régulier pour éviter toute situation de radiation.

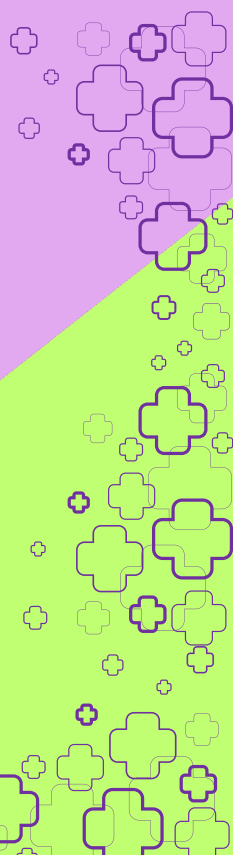
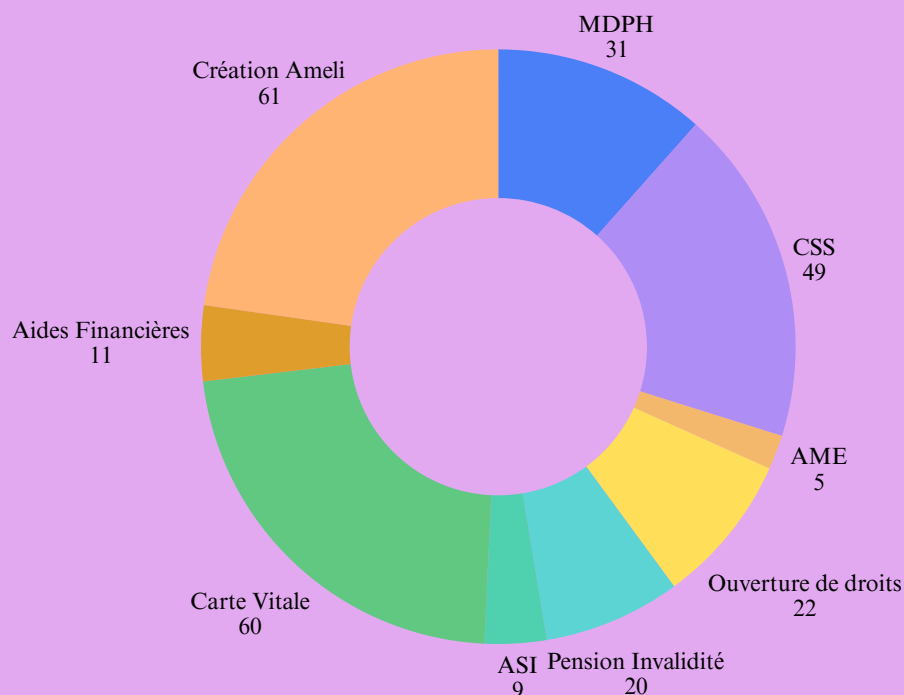
Catégorie	Nombre de prescriptions
Prescriptions	10
PHEC	5
France Travail	45
CV	5

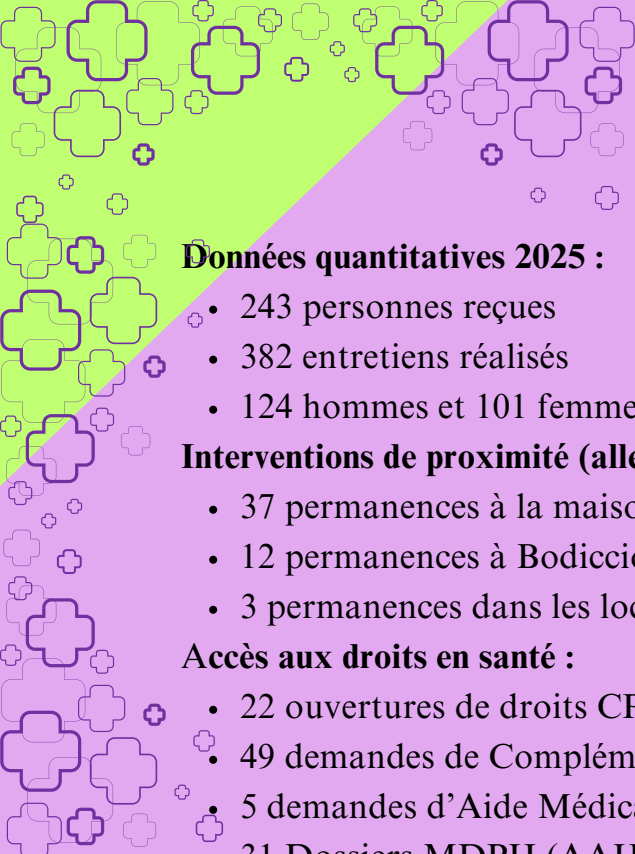


La médiation santé constitue un dispositif complémentaire de l'accompagnement social proposé au sein de l'accueil de jour. Cette action vise prioritairement des personnes vulnérables vivant en logement, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Cannes et bas des Salines), qui ne fréquentent pas nécessairement l'accueil de jour mais rencontrent des difficultés importantes d'accès aux soins et aux droits en santé. Elle repose sur une démarche d'"aller-vers" et de proximité permettant d'identifier des situations de non-recours aux soins, souvent invisibles pour les dispositifs classiques.

Le médiateur santé agit comme interface entre les habitants, le système de santé et les acteurs sociaux, facilitant l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, tout en favorisant l'autonomie des personnes.

Cette action permet ainsi de couvrir un champ d'intervention complémentaire à celui des travailleurs sociaux de l'accueil de jour et d'assurer une continuité territoriale de l'accompagnement.





Données quantitatives 2025 :

- 243 personnes reçues
- 382 entretiens réalisés
- 124 hommes et 101 femmes

Interventions de proximité (aller-vers) :

- 37 permanences à la maison de quartier des Cannes (68 personnes reçues)
- 12 permanences à Bodiccione (38 personnes reçues)
- 3 permanences dans les locaux d'Iniziativa (5 personnes reçues)

Accès aux droits en santé :

- 22 ouvertures de droits CPAM / MSA
- 49 demandes de Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- 5 demandes d'Aide Médicale d'Etat (AME)
- 31 Dossiers MDPH (AAH, PCH, RQTH etc.)
- 20 demandes de Pension d'Invalidité
- 9 demandes d'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)
- 11 demandes d'Aide Financière auprès de l'Assurance Maladie

Accès effectif aux soins :

- 133 rendez-vous médicaux au PASS pris
- 66 Orientations vers un travailleur social de secteur ou CPAM
- 60 demandes de Carte Vitale
- 61 créations de compte Ameli
- 53 mises à jour du dossier "Mon espace santé"

Accompagnement social complémentaire :

- 30 actualisation France Travail
- 28 orientations vers le CDAD
- 29 déclarations trimestrielles CAF / MSA
- 31 avis d'imposition demandés
- 12 CV réalisés

Soutien relationnel : 85 situations d'écoute active recensées

Ces données illustrent le rôle déterminant du médiateur santé dans :

- La réduction du non-recours aux droits ;
 - La prévention sanitaire ;
 - L'orientation vers les dispositifs de soins ;
 - La coordination avec les acteurs sociaux
- 

Travail en réseau et partenariats conventionnés



STELLA MARIS LABELLISÉ POINT D'ACCÈS AUX DROITS DEPUIS 2021

Auparavant réalisées à un rythme hebdomadaire, les permanences juridiques assurées à Stella Maris par la juriste du C.D.A.D, ont été maintenues à un rythme d'une semaine sur deux.

Les personnes sont reçues sans rendez-vous afin de leur consacrer un temps d'écoute et de conseil adapté.

81 personnes ont été reçues en consultation juridique.

STELLA MARIS PRESCRIPTEUR VERS LES ASSOCIATIONS A BUT ALIMENTAIRE

Pour le public à la rue, il est toujours difficile de bénéficier de colis adaptés (ils ne disposent ni de lieu de stockage, ni de matériel pour cuisiner), à une fréquence qui se rapproche de leurs besoins et qui s'envisage au quotidien.

Un partenariat avec l'association Présence Bis (colis alimentaires), la Croix Rouge et le Secours Populaire est créé depuis de nombreuses années.

Nous recevons quotidiennement les personnes susceptibles de bénéficier d'un colis alimentaire, qu'elles soient à la rue ou en logement.

En fonction des modalités de fonctionnement propres à chaque association, nous procédons soit à la prise de rendez-vous, soit à une orientation en direct, des usagers vers les structures concernées.

L'inflation constante a pour conséquence une augmentation des demandes d'aide alimentaire.

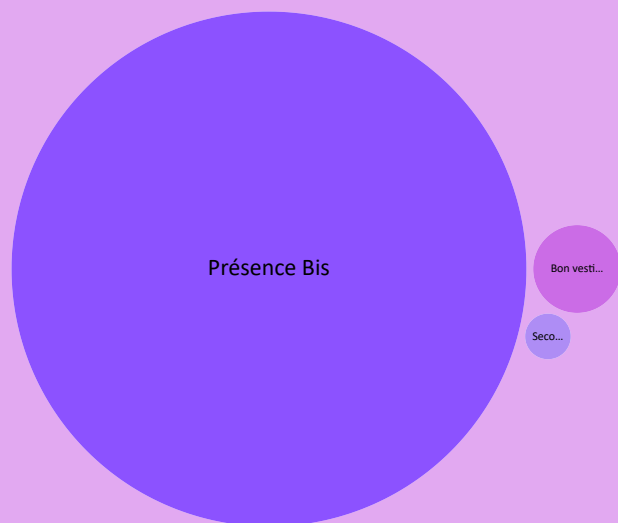
Nous comptons ainsi, pour l'année 2024 :

893 bons à l'association Présence Bis, pour 178 personnes

7 bons alimentaires au secours populaire

26 bons vestimentaires

Bons alimentaires et vestimentaires



Travail en réseau et partenariat conventionné - Santé



Nos locaux sont mis à la disposition de nos partenaires pour des actions ponctuelles ou des permanences régulières. Ainsi, lors de la permanence médicale de la Croix-Rouge, un médecin consulte chaque lundi dans un cabinet privatif équipé d'une table d'examen. Par ailleurs, des professionnels d'Addiction France, de l'Équipe Mobile de Psychiatrie Précarité (attachement à Castelluccio), ainsi qu'un psychiatre présent une fois par mois, interviennent également.

L'accueil de jour de Stella Maris se distingue comme un lieu de rencontre déjà familier pour les personnes en situation de vulnérabilité. Il facilite l'accès à des services spécialisés proposés par nos partenaires.

Un rapport spécifique, en annexe, vient affiner les données concernant le soutien psychologique

2 à 3 fois par semaine : consultations infirmières EMPP, ainsi qu'à la demande le restant de la semaine.

Se rajoutent les permanences mensuelles avec le Psychiatre, qui sont l'occasion pour ce dernier de recevoir des patients. Elles permettent également des temps de coordination avec l'équipe des travailleurs sociaux.

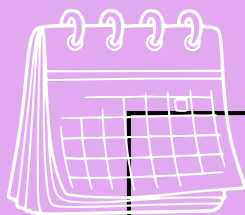
Lundis après-midi : permanences médicales : 46 permanences pour 221 consultations.

En 2025, 221 consultations ont pu être effectuées, lors de 46 permanences médicales pour 89 personnes différentes

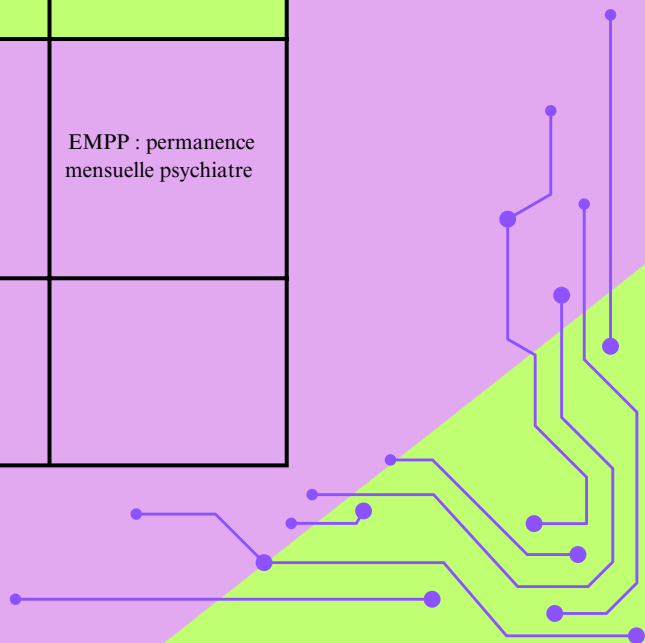
LES PERMANENCES

HEBDOMADAIRES SANTE A

STELLA MARIS



	Lundi	Mercredi	Jeudi
Matin	EMPP : entretiens infirmiers Aitu Corsu tous les 15 jours	France Addiction : passages	EMPP : permanence mensuelle psychiatre
Après-Midi	Permanence médicale		



Actions collectives

- *Accueil de jeunes placés au Foyer Educatif de la FALEP dans le cadre d'une démarche éducative de mise en valeur de leurs compétences et capacités (confections et services petit-déjeuner)*
- *Intervention de l'animateur d'Aiutu Corsu, 2 fois par mois (interruption en fin d'année 2025 et reprise depuis)*
- *Organisation de Test Rapide d'Orientation et Diagnostic (TROD) réalisés par Aiutu Corsu*
- *Participation aux SISM 2025, Projet "L'art dans le recyclage : créer le lien, réparer le soi" (plusieurs séances dirigées par une professionnelle pour la création d'une sculpture à partir de déchets)*
- *Ateliers peinture, et exposition de toiles dans nos locaux*
- *Projet culture et santé de l'ARS "Arte di legame" (plusieurs séquences de travail et peinture qui ont amené à la production de 3 toiles)*
- *Interventions d'un coiffeur bénévole conditionnées par la réalisation préalable d'une toilette, démarche éducative (hygiène corporelle et valorisation de l'image personnelle)*
- *Installation d'un espace numérique, objectif d'une animation individuelle et collective*
- *Atelier "accès au logement" traduit en plusieurs langues*
- *Distribution tout au long de l'année de kits d'hygiène (don de l'assurance maladie Corse du Sud)*
- *Activités diverses et variées : Karaoké, jeux de société, crêpes, glaces*
- *Organisation d'une fête de fin d'année avec la proposition d'un buffet*
- *Don remis par l'école maternelle des Cannes lors de la San'Andria, distribution auprès des bénéficiaires de l'accueil de jour, ainsi qu'en fin d'année par la "boite aux grands cœurs"*

En lien avec la médiation santé :

- *Journée santé (Place Agora des Cannes) en partenariat avec Aiutu Corsu, avec la participation de l'assurance maladie (activités diverses, temps d'échanges, débats participatifs, présence du Food Truck d'Iniziativa)*
- *Formations pour une partie des salariés, notamment par nos partenaires de l'EMPP*
- *Ateliers cuisine et relooking coiffure en partenariat avec l'association Iniziativa*





Les perspectives 2026

Les perspectives pour 2026 découlent directement de l'analyse des besoins observés sur le terrain et s'inscrivent dans une volonté de renforcer l'impact social du dispositif. Elles comprennent des projets en cours d'élaboration, de structuration ou d'expérimentation, destinés à adapter en permanence nos actions aux réalités du public accueilli et à compléter l'offre existante :

- Ateliers cuisine participatifs en cours de développement, avec la participation de bénéficiaires de l'accueil de jour et de personnes accompagnées par le médiateur santé.
- Proposition d'une permanence de travailleurs sociaux, 1 fois par semaine ou tous les 15 jours (à définir), au CHUS de la Croix-Rouge afin d'effectuer des domiciliations administratives, l'engagement d'un premier accompagnement social, l'orientation vers l'accueil de jour (nous sommes en attente d'une réponse de la Direction).
- Réflexion en cours d'un projet autour de l'alimentaire
- Afin d'améliorer la visibilité de nos actions et de valoriser le travail mené au sein de l'accueil de jour, une page Facebook est en cours de finalisation.
- Finalisation d'une plaquette de présentation. Ce sujet a été abordé avec notre partenaire du CIAS. Notre volonté étant de communiquer auprès de personnes vulnérables non-domiciliées mais qui pourraient bénéficier des prestations de l'accueil de jour.
- Ouverture de l'accueil de jour 2 samedis par mois
- Déploiement d'actions "hors les murs" portées par la psychologue, accompagnée d'un agent d'accueil, ainsi que par les travailleurs sociaux selon les besoins, dans une logique d'"aller-vers" visant à compléter l'offre existante et à atteindre les publics les plus éloignés des dispositifs.

Nous poursuivons, tout au long de l'année, nos activités. Nous les développons avec un nouveau projet financé par la CAPA sur la thématique santé mentale et porté par la psychologue : un atelier "réalité virtuelle apaisante et réhabilitation cognitive".

Conclusion



L'action menée par l'accueil de jour dépasse la seule réponse aux besoins immédiats. Elle s'inscrit dans une logique de parcours, où chaque personne accompagnée est reconnue comme actrice de son cheminement, soutenue de manière globale et coordonnée.

Dans ce cadre, l'accompagnement social au sein de l'accueil de jour constitue un levier déterminant de lutte contre l'exclusion, bien au-delà d'une simple réponse aux besoins primaires. Il permet de transformer un lieu d'accueil en véritable dispositif d'insertion et de stabilisation des parcours.

À ce titre, il constitue une porte d'entrée essentielle vers les droits et le droit commun : pour des publics en grande précarité, souvent désaffiliés des institutions, l'accueil de jour représente le premier (et parfois l'unique) point de contact avec les services sociaux. Sans accompagnement professionnel, l'accès aux droits fondamentaux (santé, logement, ressources, identité administrative) demeure largement inaccessible.

Au-delà de ces accès initiaux, il s'agit également d'un outil majeur de prévention des situations d'urgence et de rupture : l'intervention précoce des travailleurs sociaux permet d'éviter l'aggravation des situations (perte des droits, hospitalisations inévitables, expulsions, passages à la rue prolongés ou ruptures de parcours). À ce titre, l'accompagnement social constitue également un investissement pour la collectivité, en réduisant les coûts humains et financiers liés aux prises en charge tardives.

Par ailleurs, les publics accueillis cumulent fréquemment des problématiques multiples (administratives, sanitaires, psychologiques, sociales et professionnelles) qui s'entremêlent et se renforcent mutuellement. Seule une intervention structurée, personnalisée et coordonnée permet d'apporter des réponses adaptées et durables.

Dans cette perspective, l'accompagnement social constitue aussi un facteur clé de remobilisation et d'insertion : au-delà des démarches techniques, il restaure la confiance, redonne un pouvoir d'agir et soutient l'engagement des personnes dans leur propre parcours. Il favorise ainsi la sortie progressive de l'assistance vers l'autonomie.

Il joue également un rôle déterminant à l'échelle du territoire en constituant un véritable pilier de coordination : les travailleurs sociaux assurent une fonction d'interface entre les personnes, les institutions et les partenaires. Ils fluidifient les parcours, évitent les ruptures de prise en charge et renforcent la cohérence des interventions.

De ce fait, l'accompagnement social apparaît comme une condition indispensable à l'efficacité même de l'accueil de jour : sans lui, la structure serait réduite à une fonction de réponse immédiate aux besoins primaires (repas, hygiène, repos), sans impact durable sur les trajectoires de vie. La présence de professionnels qualifiés transforme au contraire ce lieu en un véritable outil d'inclusion sociale.

Pour conclure, le maintien et le financement des postes d'accompagnement social ne constituent pas un simple soutien au fonctionnement de la structure : ils conditionnent directement son utilité sociale, son efficacité et sa capacité à répondre aux enjeux de lutte contre l'exclusion.

Supprimer ou réduire ces postes reviendrait à priver les personnes les plus vulnérables d'un accès effectif aux droits et à fragiliser l'ensemble du dispositif territorial d'aide sociale. À l'inverse, leur pérennisation garantit un accompagnement digne, structurant et porteur de solutions durables pour l'ensemble des parties prenantes.

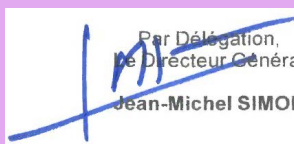
Remerciements

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à l'ensemble des personnels de Stella Maris pour leur engagement et leur dévouement tout au long de l'année 2025. Grâce à leur professionnalisme, leur écoute attentive et leur grande capacité d'adaptation, ils ont su répondre aux défis rencontrés dans un contexte en constante évolution.

Leur investissement quotidien a permis d'assurer la continuité et l'efficacité de nos actions, tout en offrant un soutien précieux aux personnes accueillies, qu'elles soient en situation de précarité ou de vulnérabilité. Ils ont su faire preuve d'une grande flexibilité face aux situations imprévues, d'un sens du travail collectif et d'une capacité à innover pour mieux répondre aux besoins spécifiques de notre public. Dans un environnement complexe, l'équipe de Stella Maris a su maintenir une approche humaine et respectueuse, toujours guidée par les valeurs de solidarité, d'inclusion et de dignité. Merci à chacun d'entre eux pour leur contribution précieuse et leur implication quotidienne au service des plus fragiles.

Nous souhaitons également remercier l'ensemble de nos financeurs pour leur soutien indispensable au fonctionnement de l'accueil de jour. Dans un contexte budgétaire contraint, leur engagement permet de maintenir un dispositif essentiel à la prise en charge des publics les plus vulnérables. Leur confiance renouvelée constitue un levier déterminant pour la continuité de nos actions.

Nous remercions enfin les partenaires et financeurs à venir, dont l'appui sera essentiel pour consolider et développer ce dispositif, afin de répondre au mieux aux besoins croissants du territoire.


Par Délégation,
Le Directeur Général
Jean-Michel SIMON

FALEP
1, Rue Paul Colonna d'Istria
Immeuble OLLANDINI
CS 30027
20181 AJACCIO CEDEX 1



Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



N°15059*02

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

Stella Nanis 2025

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES ET D'EDUCATION PERMANENTE - FALEP CHRS

Numéro SIRET : 3 0 6 6 6 3 7 1 7 0 0 2 2 2

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 A 1 0 0 0 0 3 3 1

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : 1 1 1 1 1 1

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

ACCUEIL DE JOUR STELLA MARIS

L'accueil de jour Stella Maris a été mis en œuvre tout au long de l'année 2025 afin de répondre aux besoins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Le dispositif repose sur un accueil inconditionnel proposant des services de première nécessité (hygiène, restauration, laverie) ainsi qu'un accompagnement social global favorisant l'accès aux droits, aux soins et à l'insertion. L'action s'appuie également sur un dispositif de domiciliation administrative, des permanences partenariales (médicales, sociales, psychologiques) et des activités collectives visant à renforcer le lien social et soutenir les parcours d'insertions. Elle est mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Cf. Rapport d'activité 2025

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

ANNEE 2025

AJACCIO

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Cf. Rapport d'activité 2025

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20.2.5

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat	18000	19502	108	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	5900	4687	79	74- Subventions d'exploitation²	402208	393497	
Autres fournitures	12100	14816	122	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	49095	55837	114	-DDETSPP 2A	195000	190000	97
Locations	19800	20026	101	-			
Entretien et réparation	11000	16484	150	Région(s) :			
Assurance	945	204	22	-COLLECTIVITE DE CORSE	120000	90000	75
Documentation	350	284	81	Département(s) :			
AUTRES PRESTATIONS	17000	18840	111	-			
62 - Autres services extérieurs	6050	6365	105	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2500	2400	96	-			
Publicité, publication				CAPA	7200	4200	58
Déplacements, missions	1650	1840	112	Commune(s) :			
Services bancaires, autres	1900	2125	112	-			
63 - Impôts et taxes	25256	19945	79	Organismes sociaux (détailler) :			
Impôts et taxes sur rémunération	20131	14856	74	-CPAM	17753	21400	121
Autres impôts et taxes	5125	5088	99	Fonds européens			
64- Charges de personnel	318852	259344	81	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	23311	25079	108
Rémunération des personnels	222832	192805	87				
Charges sociales	91749	62698	68	Autres établissements publics	38944	61000	157
Autres charges de personnel	4271	3841	90	Aides privées			
65- Autres charges de gestion courante	12517	11372	91	Quote part subvention investissement		1819	
				75 - Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements	2322	57930	2495	77- Produits exceptionnels			
				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	37084	37084	100
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	432092	430295	100	Total des produits	439292	430581	98
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature			
TOTAL	432092	430295	100	TOTAL	439292	430581	98

La subvention de...€ représente 20,90198862 % du Total des produits.

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Quote part frais de siège

Quote part sur frais de fonctionnement/salaire/prestations extérieures

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

6894 engagements à réaliser : 55207.92 €

- CAPA Santé mentale 25-26 = 4200€

- ARS Culture et santé = 1000€

- ARS Soutien psy 25-26 = 50007.92€

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

L'accueil de jour Stella Maris présente un résultat excédentaire de 285.69 € réparti de la façon suivante :

CDC = 91.83 €

DDETSPP = 193.86€

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON Jean-Michel

représentant(e) légal(e) de l'association FALEP

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 25/03/2026 à AJACCIO

Signature

FALEP
1, Rue Paul Colonna d'Istria
Immeuble OLLANDINI
CS 30027
20181 AJACCIO CEDEX 1

Par Délégation,
Le Directeur Général

Jean-Michel SIMON

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027	TOTAL
5121	FALEP 2A	Fonctionnement Accueil de jour Stella Maris 2026		82 500,00		41 250,00	41 250,00	82 500,00
								0,00
								0,00
								0,00
		TOTAUX		82 500,00	0,00	41 250,00	41 250,00	82 500,00